



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 16 mai 2023

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	16	19

Date de la convocation : 11 mai 2023

Date d'affichage de l'ordre du jour : 11 mai 2023

L'an deux-mil-vingt-trois, le seize mai à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du onze mai deux-mil-vingt-trois, sous la Présidence de Madame LELIÈVRE Josiane, Maire.

Présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COULLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur DELAMARE Dominique, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Madame PATENOTTE Isabelle, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine et Madame TALBOT Christine.

Absents excusés :

Madame LECOQ Annie a donné pouvoir à Madame PATENOTTE Isabelle.
 Monsieur TOUTAIN Éric a donné pouvoir à Monsieur DELAMARE Dominique.
 Monsieur ZEDDE Alain a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Secrétaire de séance : Monsieur CALTOT Daniel a été nommé secrétaire de séance.

2023 / 039 – VOTE DU TARIF DES LOCATIONS SENIORS DU PARC DES TULIPIERS

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à définir un tarif pour les locations des maisons seniors en fonction des superficies habitables des logements.

Madame le Maire présente un tableau regroupant plusieurs simulations de loyers hors charges :

Type de logement	Nombre de logements	Loyer à 12 € / m2	Loyer à 12,50 € / m2	Loyer à 12,75 € / m2	Loyer à 13 € / m2
T2 de 50 m2	6	600,00 €	625,00 €	637,50 €	650,00 €
T3 de 63 m2	2	756,00 €	787,50 €	803,25 €	819,00 €
T3 de 67 m2	2	804,00 €	837,50 €	854,25 €	871,00 €

Le Conseil Municipal est invité à en discuter puis à en délibérer.

Madame le Maire propose de voter pour chaque simulation :

- le loyer à 12 € /m2 recueille 6 voix : Monsieur BRUNG, Madame LECOQ, Madame LELIÈVRE, Madame OSMONT, Madame PATENOTTE et Monsieur PELFRÈNE ;
- le loyer à 12,50 € / m2 recueille 9 voix : Madame BOULIER, Monsieur COULLER, Madame DECURE, Monsieur DELAMARE, Monsieur GAUDICHON, Monsieur POTHÉRAT, Madame TALBOT, Monsieur TOUTAIN et Monsieur ZEDDE ;
- le loyer à 12,75 / m2 recueille 3 voix : Madame NÉE, Monsieur ORIENT et Madame SAHUT ;
- le loyer à 13 € / m2 recueille 1 voix : Monsieur CALTOT.

Date d'affichage de la présente délibération

Le 23 mai 2023



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 9 voix pour, DÉCIDE de fixer le loyer des maisons seniors à 12,50 € du mètre carré, soit 625,00 € pour un T2 de 50 m2, 787,50 € pour un T3 de 63 m2 et 837,50 € pour un T3 de 67 m2 (6 voix préférant le loyer à 12 euros du mètre carré, 3 voix préférant le loyer à 12,75 euros du mètre carré et 1 voix préférant le loyer à 13 euros du mètre carré).

Madame le Maire propose de demander aux locataires, comme l'autorise la loi, 1 mois de caution, de fixer le préavis à 2 mois, sauf cas exceptionnels où il est ramené à 1 mois, et baser les révisions annuelles sur l'Indice de Révision des Loyers (IRL) publié par l'INSEE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DIT que les baux seront rédigés et gérés par la commune de Roumare ;
- DIT qu'à l'entrée des locataires dans la maison, il leur sera demandé une caution correspondant à un mois de loyer ;
- DIT que le préavis pour quitter une maison sera fixé à 2 mois, sauf cas exceptionnels prévus par la loi et ramenant le préavis à 1 mois ;
- DIT que le loyer sera revalorisé chaque année sur la base de l'Indice de Révision des Loyers (IRL) publié par l'INSEE ;
- DIT que les charges locatives comprendront la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

**Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Josiane LELIÈVRE**

